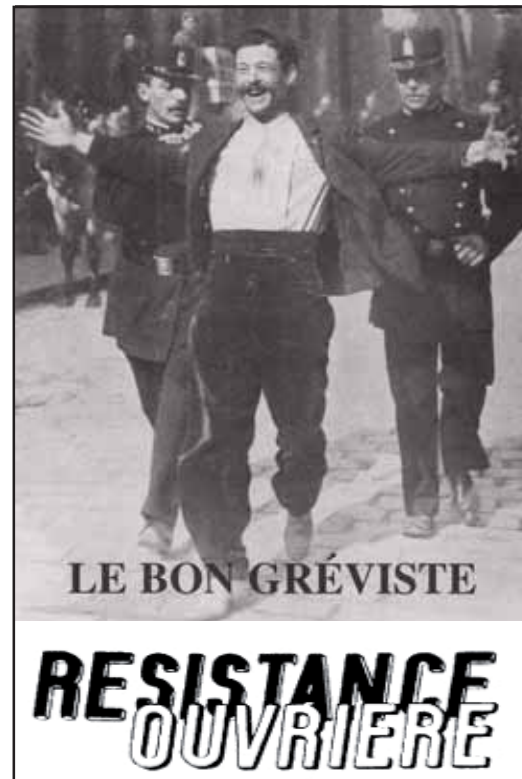


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 721 - Septembre 2021 - 57^{ème} année - 1,50 €



Pour l'augmentation des salaires
et la défense de nos conquêtes sociales
Contre le passe sanitaire

Dans la grève le 5 octobre 2021

et devant la préfecture

dès le 14 septembre - 17h30

On sera là!

Assemblée
de
militants

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021
à 8 heures 45

Salle festive Nantes Erdre
251, route de Saint-Joseph
44300 Nantes

Compte rendu
de la Commission
Administrative
de l'Union départementale



(Lire P. 3)

Les hôpitaux
malades de la pénurie
Des lits, des postes...
et les 183 € pour tous !



(Lire P. 4)

Passé sanitaire :
Ni sanctions, ni suspensions
FO appelle
à un rassemblement
ce 14 septembre



(Lire P. 5)

Rentrée scolaire
L'invariant Blanquer
contre l'instruction



(Lire PP. 6&7)

Territoriaux de Saint-Nazaire Non aux 1 607 heures

INTERVIEW



Fabien Leblanc (à g.), Stéphanie Candre (au centre) et Marie-Noëlle Le Mal (à d.), du syndicat FO des territoriaux de la région nazairienne.

Quelle est la situation concernant le temps de travail dans ta collectivité locale ?

La loi de transformation de la fonction publique impose les 1 607 heures pour les agents des collectivités locales, sauf dans certains cas dérogatoires selon la pénibilité des postes de travail (astreintes, travail de nuit, machines, accueil au public dans certaines situations...). Cependant, la mairie de Saint-Nazaire et la Carène ont décidé d'appliquer les 1 607 heures de manière uniforme sans se préoccuper aucunement de la pénibilité.

Quelle est la position du syndicat ?

Evidemment, nous sommes contre cette loi et l'augmentation du temps de travail pour l'ensemble des personnels. Je rappelle que le point d'indice est bloqué depuis 2007 et que nous n'avons donc aucune revalorisation salariale, même pas permettant de suivre l'évolution du SMIC. C'est la raison pour laquelle nous avons

appelé à la grève le 30 juin dernier, jour d'un comité technique que nous avons décidé de boycotter. La CGT et la CFDT se sont jointes à nous, sous différentes formes, contrairement à l'UNSA. Lors des prises de parole, Marie-Noëlle Le Mal, secrétaire du syndicat FO de la Mairie de Saint-Nazaire, et moi-même avons défendu les positions de Force Ouvrière et en particulier nos revendications au niveau local.

Quels étaient les mots d'ordre du syndicat pour la grève du 30 juin ?

Nos mots d'ordre étaient centrés sur le temps de travail et l'augmentation des salaires. Nous sommes contre l'augmentation du temps de travail à 1607 heures et demandons au minimum l'application de la dérogation pour les métiers pénibles. Nous revendiquons également la revalorisation de notre régime indemnitaire, qui aurait dû être appliquée dès cette année. Sur ce dernier point, la collectivité a indiqué que cette revalorisation n'a pas pu être mise en œuvre à cause du Covid... La pandémie a décidément bon dos.

Quel enseignement tires-tu de cette grève ?

Nous étions entre 300 et 400 agents réunis sur le parvis de l'hôtel de ville, sur 1 600 agents, sachant que nous entrions dans une période de vacances. La grève du 30 juin n'a donc pas été un coup d'épée dans l'eau. Elle a notamment permis d'obtenir des réunions avec l'administration, afin que les dérogations aux 1 607 heures soient mises en œuvre dans les meilleurs délais. Avec l'aide du camarade Fabrice Bouron, secrétaire du Groupement départemental FO Territoriaux, nous essayons de faire en sorte que chaque personnel bénéficie d'une dérogation.

Près de 400 agents réunis le 30 juin 2021 devant l'hôtel de ville de Saint-Nazaire, notamment à l'appel de FO, avec le soutien de l'Union locale FO de Saint-Nazaire et de l'Union départementale FO44.



Agro-alimentaire Les salaires et les conditions de travail au coeur des discussions



L'assemblée générale de l'USTA de Loire-Atlantique s'est tenue le 1^{er} juillet 2021 en présence de Stéphanie Prat-Eymeric, secrétaire fédérale en charge du secteur.

Une quarantaine de militants étaient présents à cette réunion. Après quinze mois de pandémie, c'était l'occasion de revenir sur les difficultés auxquelles les salariés « de la deuxième ligne » ont dû faire face.

L'agro-alimentaire et la grande distribution sont deux secteurs qui ont largement bénéficié des mesures liées à l'épidémie. Or, les salaires

et les conditions de travail restent toujours les revendications les plus récurrentes.

Une information sur le fonctionnement actuel des retraites a été faite. L'USTA reste ainsi très vigilante quant à une éventuelle réforme à venir.

Yann Couroussé

Secrétaire du syndicat FO de l'Agro-alimentaire de Nantes et région

EDF Cordemais Pour une vraie alternative industrielle

Suite à l'abandon du projet Ecomobust (voir L'Ouest syndicaliste n°720), le syndicat FO EDF Cordemais, avec le soutien de sa fédération et de l'Union départementale, propose une véritable alternative industrielle permettant de maintenir le site de Cordemais et ses emplois. Il s'agit d'un projet d'implantation d'Unités de production d'hydrogène vert et de cycles combinés à hydrogène pour produire de l'électricité entièrement décarbonée.

Force Ouvrière refuse catégoriquement la fermeture annoncée de Cordemais à l'horizon 2024 ou 2026 : le syndicat revendique le maintien du site et de tous ses emplois. C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière demande que le gouvernement et la direction d'EDF, ainsi que les élus locaux, étudient son projet dans les délais les plus brefs.

En ce sens, une délégation Force Ouvrière a été reçue par M. Rolando, conseiller économique de Madame Christelle Morançais, présidente de Région. Le syndicat a également demandé audience auprès des élus locaux et sera reçu prochainement par le PDG d'EDF, ainsi que par le ministère de l'Écologie. Un argumentaire* explicatif est également en cours de diffusion.



Franck Barbachou (à gauche) - Secrétaire du syndicat FO Cordemais et Philippe Perrochon (à droite) - Délégué syndical FO Cordemais

*L'argumentaire pour l'implantation d'Unités de production d'hydrogène vert et de Cycles Combinés à Hydrogène pour produire de l'électricité est disponible auprès du syndicat FO EDF Cordemais.

Histoire du syndicalisme Succès de la formation du 1^{er} juillet



« Nous sommes les continuateurs de la vieille CGT. Nous n'avons pas la prétention d'être des historiens mais celle d'être des militants construisant leur syndicat libre, indépendant et confédéré. »

C'est sur ces mots que Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique, avec l'appui du camarade Jacques Moisan, a ouvert cette première journée

de formation sur l'histoire du syndicalisme. Suite au succès de cette formation, une nouvelle séance est programmée le jeudi 18 novembre prochain.

N'hésitez pas à vous y inscrire !

**Histoire
du
syndicalisme**

**Prochaine journée de formation :
Jeudi 18 novembre 2021
Maison des syndicats à Nantes**





● Déclaration du 6 septembre 2021 de la Commission administrative de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Non au « passe sanitaire », aucune sanction, aucun licenciement !

Le président de la République a annoncé à l'occasion de sa visite à Marseille un statut dérogatoire spécial pour 50 écoles marseillaises dès la rentrée 2022. Dans ces écoles, les directeurs choisiraient les enseignants et disposeraient d'une large autonomie pour adapter les horaires et les rythmes scolaires. Il s'agit là d'ouvrir une brèche supplémentaire pour faire voler en éclats l'école publique républicaine et les statuts des enseignants. Acquis sociaux, garanties collectives, statuts, services publics, salaires...le président de la République se donne quelques mois encore pour liquider tout ce qui peut l'être. Assurance chômage, retraite, etc. tout doit y passer !

La pandémie actuelle est utilisée pour accélérer ce processus et porter atteinte aux droits et libertés.

L'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire Atlantique affirme dans le contexte actuel son opposition au «passe sanitaire» obligatoire pour aller travailler. Macron et son gouvernement cherchent à opposer les personnels hospitaliers à la population, à diviser les vaccinés et ceux qui ne le sont pas. Ils sont engagés dans une escalade dangereuse qui vise directement les hospitaliers, menacés de sanction, de suspension de salaire et en dernier ressort de licenciement. Dans le même temps, ils poursuivent leur politique de démantèlement de l'hôpital public, suppriment des lits et ferment des services d'urgence cet été faute d'urgentistes.

Ils refusent également l'accès aux soins des patients (sauf urgence) qui ne pourraient pas présenter de « passe sanitaire » en opposition à tous les principes de base de la Déontologie Médicale.

Ce n'est pas de « passe sanitaire » dont a besoin l'hôpital. Il a besoin de moyens pour créer des postes et des lits et augmenter les rémunérations de tous les hospitaliers. Le ministre de la santé exige la vaccination obligatoire pour 100% des hospitaliers⁽¹⁾, mais refuse à 3% d'entre eux les 183 € de complément indiciaire. En déplacement à Aix-en-Provence le 5

août dernier, il ose même s'attaquer au droit de grève. Jeudi dernier 2 septembre à Marseille, Macron a également fustigé les mouvements de grèves qui perturbent le fonctionnement des écoles. C'est cela la réalité de l'offensive menée aujourd'hui contre la classe ouvrière et ses conquêtes sociales.

Face à cette offensive, l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire Atlantique appelle ses syndicats et militants à préparer le succès de la journée de grève et manifestations du mardi 5 octobre pour, entre autres :

► **Le retrait de la loi sur le « passe sanitaire » (Aucune sanction, aucun licenciement pour les salariés et les agents concernés).**

► **L'arrêt des suppressions de lits à l'hôpital, pour la création de postes et la réouverture immédiate des lits fermés.**

► **La suppression de la réforme des retraites et de la réforme de l'Assurance Chômage.**

► **L'augmentation générale des salaires dans le privé et le public.**

Pour préparer cette journée de grève et manifestations, l'Union départementale appelle tous les militants à participer à l'assemblée de rentrée le lundi 27 septembre au matin, salle festive à Nantes.

⁽¹⁾ Précisons que nous ne sommes pas opposés à la vaccination mais bien au « passe sanitaire ». Hier applaudis, les soignants sont allés travailler sans protection au début de l'épidémie. Atteints de la Covid, on a même exigé d'eux qu'ils reviennent au travail malgré tout. Et ils sont aujourd'hui accusés d'être les propagateurs de l'épidémie ! Les deux millions de salariés soumis à l'obligation vaccinale ou à celle du « passe sanitaire » (les gendarmes mais pas les policiers, les hospitaliers mais pas les enseignants...) se voient menacés de privation de salaire et demain de licenciement s'ils n'obtempèrent pas ! Il s'agit bien là d'une attaque contre les garanties collectives du Code du Travail et du statut.

Adoptée à l'unanimité des membres de la CA de l'UD et militants présents (55 camarades)



par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Non aux sanctions !

La Commission Administrative de l'Union départementale s'est réunie ce lundi 6 septembre en présence de 55 militants, preuve de la bonne santé de notre organisation syndicale.

La déclaration adoptée (ci-contre) confirme le contenu de notre appel à se rassembler devant la préfecture dès le mercredi 21 juillet dernier contre le « passe licenciement ».

Les dernières déclarations de Macron à Marseille, au sujet de l'école et du droit de grève, démontrent que ce dernier cherche

à mettre à profit la période qui le sépare des prochaines élections présidentielles pour tenter de liquider les conquêtes sociales qui peuvent l'être.

Dans le même temps, les milliardaires français se frottent les mains. Ils ont vu leur fortune croître de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics largement distribués « quoi qu'il en coûte ».

Dès le 15 septembre, des dizaines de milliers de salariés et agents publics, en particulier à l'hôpital, seront sanctionnés

(suspension de salaire) et menacés d'être « remerciés » parce qu'ils n'acceptent pas le « passe sanitaire ».

Pendant ce temps, le gouvernement poursuit sa politique de démantèlement de l'hôpital public. C'est dans ce contexte que nous appelons à la mobilisation le 5 octobre bien entendu, mais également la veille des sanctions, le mardi 14 septembre à 17h30 devant la préfecture de Loire-Atlantique.

● Compte rendu de la Commission administrative du 6 septembre 2021

La Commission administrative, qui a réuni 55 militants, s'est tenue sous la présidence de la camarade Sylvie Moisan, du syndicat FO du CHU de Nantes.

Suite à l'intervention de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale, une dizaine de camarades sont intervenus dans la discussion.

Franck Barbachou, du syndicat FO d'EDF Cordemais, a mis en avant le projet porté par Force Ouvrière d'une « véritable alternative industrielle permettant le maintien du site de Cordemais et de tous ses emplois ».

Successivement, Tony Gilbert et Stéphane Naulleau, du syndicat FO du CHU de Nantes, ont dénoncé le « piège de la division » que représente le passe sanitaire à l'hôpital et rappelé qu'une véritable politique sanitaire implique « la création des lits et des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital ».

Yann Le Fol, secrétaire du groupement départemental FO Santé 44, a dénoncé le deux poids deux mesures du gouvernement concernant les personnels médico-sociaux : « soignants pour la vaccination, mais non soignants pour l'extension des 183 € pour tous » !



Gaël Leturque a alerté sur le chaos que peut générer l'obligation vaccinale à compter du 15 septembre à l'hôpital de Saint-Nazaire : « à ce jour, 377 personnels n'ont pas donné leur QR code et on dénombre déjà 15 démissions ».

Anne-Cécile Tréchet (FO Pôle Emploi) est revenue sur le caractère inédit et massif des manifestations du samedi contre le passe sanitaire. Elle alerte sur les propos réitérés par Olivier Véran et Emmanuel Macron contre le droit de grève, ainsi que sur « le danger de la levée de l'anonymat pour les personnels de Pôle Emploi ».

Hélène Macon (SNFOLC 44) a indiqué que la présence de drapeaux FO dans les manifestations du samedi

a permis de lancer des discussions avec plusieurs salariés qui refusent le passe sanitaire et la remise en cause de leurs droits : « à nous de jouer notre rôle de syndicat ».

Nathalie Durant-Prinborgne est revenue sur la situation aux Chantiers de l'Atlantique et la sous-traitance, tandis que Mathieu Cornillaud (FO Assurances) a dénoncé le fait que la MACIF a connu « le meilleur chiffre de son histoire... pour 0% d'augmentation générale des salaires ».

Enfin, Claire Compain, présidente de l'Union départementale des retraités CGT-FO 44, est revenue sur la mobilisation des retraités (intervention publiée en page 7). ■

Site : force-ouvriere44.fr - Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE

ACTUALITES - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

■ Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil)	: 15 €uros
■ Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet)	: 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

■ Abonnement individuel	: 30 €uros
-------------------------	------------

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Les hôpitaux malades de la pénurie

Des lits, des postes... et les 183 € pour tous !

L'hôpital était déjà à l'os bien avant l'apparition de la Covid-19. Les 10 000 fermetures de lits sous la mandature Macron, dont 1 800 depuis janvier 2020, n'ont fait qu'aggraver la situation. Il faut y ajouter les fermetures effectuées durant la période estivale faute de professionnels de santé, faute de moyens. Cela n'empêche pas l'Agence régionale de Santé de menacer, dans certains cas, de ne pas rouvrir ces unités fermées « provisoirement ».

C'est dans ce contexte de pénurie généralisée que le gouvernement impose à compter de ce 15 septembre une obligation vaccinale, sous peine de suspension de contrat et de salaire, qui crée un nouveau palier dans l'escalade des désordres que subissent les services hospitaliers.

Ainsi, à l'hôpital de Saint-Nazaire, 15 personnels ont d'ores et déjà démissionné, tandis que près de 400 ont refusé de transmettre leur « QR code ». De même, la direction du CHU de Nantes craint de manquer

fortement d'effectifs dès le 15 septembre et menace les nombreux personnels concernés de suspendre les salaires dès le 10.

À l'EPMS de Mindin, un tiers des agents n'ont pas montré patte blanche, refusant de transmettre des données médicales aux « Ressources humaines » de leur établissement : à juste raison, ils considèrent que c'est à un médecin de prévention qu'ils doivent donner ce type d'informations... Mais de médecin de prévention, il n'y en a point... faute de recrutement. La majorité des personnels hospitaliers et des établissements de soins étant vaccinée, ce n'est donc pas tant la vaccination le problème... que ceux qui en ont édicté l'ordre : Emmanuel Macron et son gouvernement. Si tant est que celle-ci eût existé avec les personnels du secteur, la confiance est définitivement rompue.

Depuis la grève des urgences qui s'était étendue sur tout le territoire national, sous des formes

multiples et variées, les grèves et conflits n'ont cessé de se développer à l'hôpital jusqu'à la mobilisation historique de juin 2020, permettant d'arracher les 183 € nets de traitement indiciaire mensuel d'augmentation.

L'Union départementale FO de Loire-Atlantique s'est toujours positionnée aux côtés des personnels sociaux et médico-sociaux qui ont été exclus par le gouvernement de cette hausse salariale. La bagarre continue, service par service, y compris pendant la période estivale : grève de la réanimation, grève des ambulanciers...

Force Ouvrière rejette catégoriquement le piège de la division et réaffirme ses revendications :

▶ aucune sanction, aucun licenciement, retrait du passe sanitaire ;

▶ Les lits, les postes nécessaires pour que l'hôpital puisse fonctionner correctement ;

▶ les 183 € pour tous !

Groupement départemental des services de Santé FO a réaffirmé ses revendications le 2 septembre



Le Groupement départemental Force Ouvrière des Services Publics et de Santé de Loire-Atlantique a déposé un préavis de grève départemental à partir du 16 août 2021 et a appelé l'ensemble des personnels des établissements de santé du département à la mobilisation et manifestation le jeudi 2 septembre 2021.

Cette journée de mobilisation s'est inscrite dans le cadre revendicatif suivant :

▶ Arrêt de l'obligation vaccinale et maintien du libre choix à la vaccination ;

▶ Arrêt de la suspension de salaire et d'activité pour les personnels non vaccinés ;

▶ Refus de licenciement pour les agents non vaccinés ;

▶ Augmentation des lits partout où il en manque suite à des suppressions ou des transformations à moyens constants ;

▶ Augmentation des moyens humains et matériels ;

▶ Intégration immédiate et sans contrepartie de l'ensemble des personnels hospitaliers dans le plan Ségur et les 183€ pour tous ;

▶ Liberté individuelle et collective de circulation en France.

Une centaine de militants étaient présents devant le centre de vaccination de Saint-Nazaire pour des

prises de paroles rappelant le cadre syndical de l'appel du Groupement départemental FO SPS 44. Il est important d'indiquer également que les syndicats FO et CGT de l'EPMS Mindin ont participé de manière intersyndicale à cette initiative.

On ne peut que dénoncer ce gouvernement qui a laissé les soignants travailler sans masques, sans protections individuelles, sans tests et qui prétend aujourd'hui inverser la tendance en les pointant du doigt, en les traitant comme des irresponsables. Hier applaudis, aujourd'hui méprisés !

Le débat n'est pas sur la question de « vaccins ou pas vaccins » : ce n'est pas notre rôle. Par contre, nous nous dresserons contre toute suspension de salaire ou tout acte d'intimidation à l'encontre de soignants non vaccinés. Et là, nous restons dans notre rôle de syndicalistes. Depuis le départ, les collègues savent appliquer les mesures barrières, porter le masque et protéger les patients ou résidents. Une rencontre d'une heure et demie a eu lieu avec le sous-préfet afin de faire remonter nos revendications.

Ce dernier soutien sans retenue les annonces et injonctions du gouvernement. Cependant, il n'était pas au fait qu'à partir du 15 septembre les hospitaliers seraient suspendus de leurs fonctions sans aucune rémunération si ils n'avaient pas reçu

une première dose....

Nous avons dénoncé aussi le fait que le gouvernement ne reconnaissait le statut de fonctionnaire hospitalier des médico-sociaux que pour la vaccination... et toujours pas pour l'attribution des 183 € à tous les agents.

Le sous-préfet s'est retranché derrière le prétexte que la loi avait été votée depuis un mois, qu'elle s'imposait malgré ses incohérences et les conséquences possibles dans les établissements de santé (départ de professionnels dans un secteur déjà extrêmement tendu).

Nous allons vers une fuite en avant des professionnels soit par rapport aux conditions de travail, soit par rapport au passe sanitaire. Mais également pour d'autres raisons comme le Ségur qui n'est pas encore pour tous. Alors mobilisons-nous, car sinon demain qui prendra en charge les patients ou les résidents ?

Peut-être qu'Olivier Véran va remettre sa blouse, mais cela ne suffira pas à compenser les trente années de casse de notre système de santé orchestrée par les gouvernements successifs et accélérée aujourd'hui par Emmanuel Macron et son gouvernement.

Yann Le Fol
Secrétaire

du groupement départemental FO
des services de Santé 44



Groupement départemental des services publics et de santé de Loire-Atlantique Syndicat FO Ehpad Guémené Penfao

Pour défendre nos libertés individuelles et collectives (liberté de penser, liberté de s'exprimer, liberté de circuler...),

Pour défendre le droit fondamental à l'accès au soin pour tous, Le syndicat Force Ouvrière EHPAD Guémené-Penfao vous invite à nous rejoindre pour soutenir ses revendications :

▶ Arrêt de l'obligation vaccinale et maintien du libre choix à la vaccination

▶ Arrêt de la suspension de salaire et de licenciement pour les personnels non vaccinés

▶ Retrait de la loi dite « PASSE SANITAIRE »

▶ Intégration immédiate de l'ensemble des personnels hospitaliers dans le plan Ségur et les 183€ pour tous.

Il n'est pas question ici de débattre du bien-fondé de la vaccination mais d'alerter sur la privation de nos libertés à chaque niveau ...

Quid des libertés des résidents à accueillir leurs proches, chez eux, comme ils le souhaitent ?

Quid du respect du secret médical quant à l'obligation de présenter un justificatif de vaccination complète pour continuer à pouvoir travailler ?

**MOBILISATION PRÉVUE LE 13 SEPTEMBRE 2021
à partir de 14h
devant l'EHPAD de Guémené-Penfao**

Passé sanitaire : ni sanctions, ni suspensions FO appelle à un rassemblement ce 14 septembre

Le 12 juillet dernier, le bon roi a parlé. S'en est suivie le 6 août la publication au Journal officiel de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire qui, dans le cadre du passe sanitaire imposé à de nombreux secteurs professionnels, menace les salariés de sanctions à compter du 15 septembre, avec suspension de contrat et de salaire. En tant qu'organisation syndicale, Force Ouvrière n'accepte pas cette nouvelle remise en cause du

code du travail et du statut général de la Fonction Publique.

L'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique a pris ses responsabilités en organisant un rassemblement devant la préfecture le 21 juillet et en appelant à un nouveau ce 14 septembre, ainsi qu'en invitant les militants FO à rejoindre les manifestations massives du samedi à Nantes et à Saint-Nazaire contre le passe sanitaire.

C'est un acte d'indépendance, en premier lieu vis-à-vis du gouvernement. À l'heure où ce dernier impose sa contre-réforme de l'assurance-chômage et cherche à avancer sur celle sur les retraites, il n'y a aucune concession à avoir.

Restons donc unis sur la défense de nos revendications et de nos garanties collectives. Et, sur ce terrain, préparons la grève interprofessionnelle et les manifestations du 5 octobre prochain. ■



● **Prise de parole de Yann Couroussé, secrétaire-adjoint de l'Union départementale FO44 lors du rassemblement du 21 juillet dernier à 18h00 devant la Préfecture de Nantes contre le Passe-licenciement**

«**L**es annonces effectuées par Emmanuel Macron ce 12 juillet, deux semaines après sa déroute électorale, sont inacceptables. Nous exigeons l'abandon de la « réforme » de l'assurance chômage, ainsi que du projet de recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans et de remise en cause des régimes spéciaux. Pour rappel, la mise en oeuvre de la réforme de l'assurance-chômage dès le 1^{er} octobre entraînera une baisse moyenne de 17 % des allocations pour plus d'un million de salariés privés d'emploi. Alors que les milliardaires français ont vu leur fortune croître de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics largement distribués « quoi qu'il en coûte », nous

l'affirmons: ce n'est pas aux salariés, ni aux travailleurs privés d'emploi de payer la note. Emmanuel Macron a désigné des boucs émissaires, au premier rang desquels les soignants. Ceux-là mêmes que, hier, le gouvernement obligeait à revenir travailler malades ; qui étaient applaudis, sans masque ni équipement, avec des sacs poubelles pour surblouses, tout simplement parce que les stocks stratégiques avaient été détruits et les productions délocalisées. La réalité, c'est que l'hôpital doit disposer des lits, des postes lui permettant de soigner. Au lieu de cela, le gouvernement a encore supprimé 1 800 lits d'hospitalisation en 2020. À Paris, où l'épidémie est déclarée la plus intense, les hôpitaux Beaujon,

Bichat, Val de Grâce sont menacés d'être fermés. Et il menace désormais de licencier des soignants ! C'est insupportable. Ce 21 juillet, le gouvernement présente au Parlement son projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire. Celui-ci prévoit de suspendre sans salaire pendant deux mois puis de licencier les salariés, du privé comme du public, qui ne justifieraient pas de leur vaccination contre la Covid-19. C'est un véritable « passe-licenciement » remettant en cause les garanties du Code du Travail et des statuts. De nombreux secteurs sont énumérés: la santé, les Ehpad, le médico-social, l'aide à domicile, les salariés du particulier employeur, les pompiers, les bars et restaurants, les centres

commerciaux, les activités de loisirs, les transports sanitaires, les foires et salons... Rien n'empêchera que cette liste soit étendue demain à tous les secteurs d'activité. Dans le même temps, le projet de loi prévoit que le passeport sanitaire sera obligatoire pour accéder à nombre de lieux : spectacles, loisirs, commerces, bars-restaurants, transports... Nous refusons le piège de la division entre « vaccinés » et « non vaccinés », ainsi que la chasse aux sorcières qu'instaurent Emmanuel Macron et son gouvernement. Nous refusons ce projet de loi qui facilite les licenciements et s'en prend une fois de plus aux libertés individuelles et collectives. La Covid-19 a bon dos : ce projet de loi doit être retiré !

Le rôle du syndicat n'est pas de négocier le poids des chaînes : notre confédération a donc eu raison de refuser la convocation du gouvernement le 16 juillet dernier. Pour la défense de nos retraites, de l'assurance chômage, de la Sécurité sociale, de nos salaires, de nos emplois, de l'hôpital et des services publics, de nos libertés, notre mandat est clair : aujourd'hui nous prenons date et nous sommes prêts au combat. Reprenant à notre compte l'appel des confédérations du 1^{er} juillet, nous appelons dès maintenant à préparer largement les conditions de la mobilisation interprofessionnelle dans l'action commune, par la grève, pour obtenir satisfaction. »



**NON AU PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR ALLER TRAVAILLER
NI SANCTIONS, NI SUSPENSIONS**



**Rassemblement devant la préfecture
Mardi 14 septembre - 17h30**

Attachées à la défense des garanties collectives des salariés (code du travail et statuts de la fonction publique), nos organisations syndicales réaffirment leur totale opposition aux sanctions qui pourront être mises en oeuvre contre les personnels à compter du 15 septembre, en application de la loi du 5 août relative à « la gestion de la crise sanitaire ».

Dans leur rôle de défense des intérêts matériels et moraux des salariés, nos organisations syndicales refusent toute suspension des agents et toute interruption de

leur rémunération. Il est par ailleurs inacceptable de sanctionner tout salarié ou agent au regard de choix personnels, sans possibilité du débat contradictoire, ni respect des instances représentatives des personnels.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales rejettent l'obligation du passe sanitaire pour aller travailler et appellent à un rassemblement ce 14 septembre à 17h30 devant la préfecture :

**ni sanction,
ni suspension de contrat et de rémunération !**

Rentrée scolaire

L'invariant Blanquer contre l'instruction

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, a promis à la fin du mois d'août une rentrée « la plus normale possible ».

Dans toute sa « normalité », cette rentrée se traduit pour les professeurs des écoles du département par 4 burnout dans une école nantaise, 4 désistements au concours, 3 démissions, 1 abandon de poste et le recrutement de 66 personnels précaires en lieu et place de fonctionnaires.

Dans le second degré, 93 postes d'enseignants ont été supprimés pour 1 630 élèves supplémentaires (voir interview ci-dessous).

Ces suppressions de postes interviennent également dans l'enseignement privé sous contrat. Que l'on ne s'y trompe pas, les enseignants en contrat définitif du

privé sont recrutés sur la base des statuts particuliers des professeurs du public : ce sont donc bien les postes statutaires qui sont la cible du gouvernement.

Dans les établissements et services, le manque de postes de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé entraîne des dysfonctionnements importants et la dégradation continue des conditions de travail des agents : c'est notamment le cas des agents de la Direction des examens et concours (voir L'Os n°720), dont une nouvelle assemblée générale se réunit ce jeudi 16 septembre.

Malgré une revalorisation de leurs grilles effective à compter de ce 1er septembre, obtenue grâce à leur mobilisation, les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) continuent

d'être payés sous le seuil de pauvreté. Force Ouvrière est ainsi partie prenante d'une convention nationale ce 15 septembre pour arracher un vrai statut, de vrais salaires, les postes. Une montée nationale au ministère, est à l'ordre du jour pour gagner.

Face aux visées d'Emmanuel Macron et de son gouvernement de « balkaniser » l'organisation républicaine de l'école, les syndicats Force Ouvrière de l'Enseignement sont engagés dans la construction du rapport de force à tous les niveaux, notamment le 23 septembre et le 5 octobre prochains.

Nous ne laisserons pas faire car, en bout de chaîne, c'est toujours l'avenir des enfants de la classe ouvrière qui est hypothéqué. ■

INTERVIEW



Hélène Macon (à d.), Secrétaire départementale du SNFOLC 44 (Lycées et collèges) et Frédéric Martin (à g.), trésorier du SNFOLC 44

Le protocole sanitaire est bien sûr dans tous les esprits. Qu'en est-il dans vos établissements ?

Hélène Macon - Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a publié durant l'été un protocole sanitaire à quatre niveaux. Celui-ci ne règle en rien les problèmes de rentrée : les suppressions de postes, les effectifs dans les classes, la médecine de prévention, la liquidation du baccalauréat, les expérimentations annoncées par Macron à Marseille, pour ne prendre que ces exemples.

Fred Martin - De mon côté, j'ai été surpris que l'on aborde la question des sorties scolaires sous le seul angle de la mise en œuvre du passe sanitaire. On se retrouve dans des situations inextricables, qui n'ont rien à voir avec la pédagogie. Nous sommes contraints d'éviter les situations de sortie scolaire où le passe sanitaire est exigé, afin de ne pas avoir à effectuer un tri entre les élèves vaccinés et non vaccinés. Je rappelle que le vaccin est facultatif pour les élèves.

Hélène Macon - Le protocole sanitaire conduit à la mise en œuvre de décisions insupportables. Ainsi, les élèves demi-pensionnaires du lycée Jean Perrin sont par exemple contraints de manger des plateaux repas froids, à l'extérieur et positionnés en quinconce. Pour chaque classe de collège ou de lycée, il est également question de maintenir les élèves non vaccinés et de moins de 12 ans à la maison en « télé-enseignement » en cas de découverte d'un cas de covid, les élèves vaccinés pouvant poursuivre leurs cours. Nous sommes aussi confrontés à

une diversité de situations qui divise les personnels entre eux. Certains personnels de l'Éducation nationale sont soumis à l'obligation vaccinale à compter du 15 septembre dans les établissements scolaires mais aussi dans d'autres structures médicales spécialisées : nous refusons toute sanction, toute suspension de salaire, toute perte de poste pour les collègues concernés.

Qu'en est-il au niveau des postes dans l'académie ?

Hélène Macon - Dans le second degré, 93 équivalents temps pleins (postes) ont été supprimés pour 1 630 élèves supplémentaires. Nous avons a contrario une explosion d'heures supplémentaires imposées aux professeurs, et la publication d'un nouveau texte à la rentrée prévoit même que les collègues à temps partiel soient également concernés par les heures supplémentaires imposées ! Je rappelle que pour les enseignants, une heure supplémentaire est moins chère qu'une heure ordinaire : le pire des employeurs dans le secteur privé ne pourrait pas faire ça. Des professeurs titulaires en zone de remplacement (TZR) et des contractuels n'ont ainsi toujours pas d'affectation à cette heure, notamment en mathématiques. C'est également un impact de la réforme du lycée, mise en œuvre depuis 2019. Par ailleurs, les collègues non titulaires vont être touchés de plein fouet par la contre-réforme de l'assurance chômage à partir du 1er octobre, se traduisant par une baisse de leurs allocations.

Peux-tu expliquer l'impact de la réforme du lycée sur les

mathématiques ?

Hélène Macon - Avant 2019, on avait une pénurie de professeurs de mathématiques. La réforme du lycée a permis de rendre les mathématiques optionnelles. Beaucoup d'élèves se détournent donc de cette discipline. En conséquence, en plus des heures supplémentaires imposées, des collègues de mathématiques ont souvent dû commencer par assurer un complément de service dans un autre établissement avant d'être affectés ailleurs. À l'opposé, nous avons d'autres disciplines confrontées à une pénurie de professeurs. Dans les faits, nous avons aujourd'hui des élèves sans professeur d'histoire-géographie, d'économie-gestion, de français, de musique, de technologie, etc.

Lors de la commission administrative, tu as abordé la question du contrôle continu dans les lycées : où en sommes-nous ?

Hélène Macon - Jean-Michel Blanquer a impulsé la mise en place dans un certain nombre d'établissements de deux demi-journées banalisées pour mettre au point les modalités de mise en place du contrôle continu au lycée. Le risque du développement du contrôle continu est de réduire le baccalauréat à un diplôme local et donc d'affaiblir la valeur nationale du diplôme. Cela est à mettre en relation avec la remise en cause dans les conventions collectives de la notion de qualification, à laquelle est liée la définition du salaire, au profit de celle de compétence, qui renvoie à l'individu.

Frédéric Martin - Le contrôle continu implique la levée de l'anonymat des copies. En tant que professeurs, nous serons encore plus vulnérables à toute sorte de pression, au détriment d'une nouvelle fois de notre liberté pédagogique...

Hélène Macon - Le rétablissement du baccalauréat avec des épreuves terminales nationales, anonymes et ponctuelles règle ces problèmes. C'est ce que nous revendiquons depuis le début.

Jean-Michel Blanquer a annoncé durant l'été des revalorisations de salaires pour les enseignants. Quelle est la vérité des prix ?

Hélène Macon - Il s'agit du Grenelle 2 : 400 millions d'euros pour environ un million de

personnels. C'est une goutte d'eau si l'on compare l'enveloppe de plus de 7,5 milliards d'euros aux hospitaliers qui ont obtenu, par leur mobilisation, 183 € nets mensuels indiciaires.

Frédéric Martin - 42 % des professeurs ne sont par ailleurs pas concernés. À titre d'exemple, je ne toucherai aucune revalorisation. 266 millions sont répartis jusqu'à l'échelon 9 soit sur les 22 premières années de la carrière. La prime d'attractivité a le même montant que l'on soit professeur des écoles, certifié ou agrégé. Le gain net annuel va de 684€ par an à l'échelon 2 à 342€ par an à l'échelon 9. Pour entrer dans le détail, l'augmentation est de 57€ nets par mois aux échelons 2 et 3, de 42.75€ à l'échelon 4 et ensuite de 28.50€ par mois de l'échelon 5 au 9. Rien au-dessus ! Pour les contractuels, la prime est plus faible. Ils toucheront 27€ nets par mois.

Hélène Macon - Ce sont par ailleurs des primes donc ça ne compte pas pour les retraites. Notre revendication demeure l'augmentation du point d'indice de 20 % pour rattraper les pertes subies liées au gel du point d'indice depuis 2010. Ce serait une véritable revalorisation pour tous les personnels. Le Grenelle n'a pas pour objectif de revaloriser les métiers de l'Éducation nationale mais d'accélérer leur destruction, pour mettre en place, à la suite de la réforme PPCR et de la loi dite pour une école de la confiance, ce que Jean-Michel Blanquer appelle « le professeur du XXI^{ème} siècle ».

Sous prétexte de « permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel », le ministère souhaite que les professeurs des écoles puissent être affectés dans les établissements du second degré, les certifiés et agrégés dans les écoles élémentaires, et les professeurs de lycées professionnels dans les lycées généraux et technologiques. En clair, « le professeur du XXI^{ème} siècle », flexible et corvéable à merci, ne bénéficiera plus d'un vrai statut.

Quelles sont les perspectives pour inverser cette politique ?

Hélène Macon - En nous appuyant sur la mobilisation le 23 septembre dans notre secteur, nous allons préparer la grève interprofessionnelle du 5 octobre. C'est d'autant plus important que la réforme des retraites est de nouveau à l'ordre du jour.



Rentrée scolaire : Discrimination vaccinale

Alors que le ministre de l'Éducation nationale tente de nous dépeindre cette rentrée comme étant « la plus normale possible », Maître Valérie Piau, avocate en droit de l'éducation, est revenue, dans une interview pour Libération, sur la légalité du protocole Blanquer en soulignant notamment l'atteinte au droit à l'éducation des élèves non vaccinés dans le secondaire.

Alors que ces derniers devront s'isoler sept jours s'ils sont « cas contacts », contrairement aux élèves vaccinés ou immunisés, l'avocate nous dit : « On aboutit à une discrimination des adolescents par rapport à leur statut vaccinal. C'est une rupture d'égalité sur un service public obligatoire de 3 à 16 ans. Contrairement aux onze vaccins obligatoires, la vaccination contre le Covid-19 reste facultative. Les sixièmes sont aussi concernés par cet isolement alors qu'il n'ont souvent pas encore 12 ans et ne sont pas éligibles à la vaccination. Ils se retrouvent ainsi discriminés par rapport à leur âge pour un service public. »

Jean-Michel Blanquer affirme que la continuité pédagogique sera assurée, mais « Le ministre de l'Éducation ne dit pas comment [celle-ci] va s'articuler [...] ». Les profs ne peuvent pas se dédoubler [...]. À l'école primaire, en cas de contamination, tous les élèves devront rentrer chez eux et les cours seront donc assurés à distance pour tout le monde. Mais au collège et au lycée, seuls les élèves vaccinés seront en présentiel. L'Éducation nationale a l'obligation d'assurer le droit à l'éducation de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Sept jours de scolarité en moins pourraient être considérés comme une violation du droit à l'éducation » nous explique l'avocate tout en évoquant la possibilité qu'auront les parents de saisir le juge administratif. ■

« Le véritable enjeu est celui de l'après-entrée scolaire », estime Franck Antraccoli (ID-FO)

Franck Antraccoli, secrétaire général de ID-FO (syndicat des personnels de Direction de l'Éducation nationale) et proviseur du lycée Guist'hau à Nantes (44) revient sur la mise en place du protocole pour la rentrée scolaire.

(Extraits)

Le 21 août, Jean-Michel Blanquer a annoncé dans les colonnes du Journal du Dimanche que la rentrée se ferait au niveau 2 du protocole sanitaire. Comment ces dispositions sont-elles mises en place dans les établissements scolaires du second degré ?

Franck Antraccoli - Le niveau 2 du protocole est moins contraignant puisqu'il nous permet de faire une rentrée dans des conditions correctes, notamment en accueillant tous les élèves en présentiel. Quant à sa mise en place, nous sommes rodés depuis mars 2020, les établissements scolaires ont connu une trentaine de modifications de ce protocole, avec les élèves à distance, les demi-journées... Il n'y a pas d'inquiétudes sur le 2 septembre, jour de la rentrée. En revanche, le véritable enjeu est celui de l'après-entrée dans les prochaines semaines où l'on risque de voir des cas positifs dans nos classes.

Le protocole prévoit notamment qu'au collège et au lycée, s'il y a un cas positif dans une classe, les élèves non vaccinés devront suivre les cours à distance pour une semaine au moins. Qu'est-ce que cela implique pour les enseignants ?

Franck Antraccoli - Seuls les élèves non vaccinés qui sont en contact d'un élève qui sera testé positif au Covid-19 seront concernés. Quant à l'enseignement à distance, nous avons demandé au ministère de communiquer clairement auprès des parents : les professeurs ne pourront pas se doubler en faisant cours en classe et à distance en même temps. Les cours en visio nécessitent du matériel et de l'équipement, mais surtout, ils ne sont pas adaptés à la pédagogie actuelle. Lors du cours, l'enseignant échange avec ses élèves, se déplace dans la classe... Faire un cours visio en direct à distance, c'est un mythe. La solution pour ces élèves,

ce sera sans doute de mettre les cours en ligne via les environnements numériques de travail, avec les exercices à faire. (...)

Le protocole reste aussi flou sur la question des sorties scolaires. Quelles sont les questions qui demeurent ?

Franck Antraccoli - Tout n'est pas encore éclairci sur ce sujet. On sait que le Passe sanitaire sera demandé aux jeunes dans des lieux qui ne seront pas réservés uniquement aux scolaires. Mais cela pose des questions, par exemple pour les sorties dans le cadre des cours de sport. Sur la piscine par exemple, les élèves ont des lignes réservées mais nagent avec d'autres personnes dans le bassin. Nous avons demandé des précisions au ministère qui nous a fait savoir qu'une circulaire serait publiée sur ce sujet avant le 30 septembre. (...)



Globalement, quel est l'état d'esprit des proviseurs en cette rentrée scolaire ?

Franck Antraccoli - À mes yeux, il n'y a pas d'appréhension sur la rentrée mais une grande fatigue due à la charge importante de travail des deux dernières années. Avec le Covid, nous avons beaucoup travaillé dans l'urgence : nous regrettons un

manque d'anticipation sur certains sujets. Le fait que les consignes arrivent tardivement et doivent être appliquées tardivement rend les choses d'autant plus difficiles. De plus, outre le Covid, nous avons aussi d'autres chantiers à mener de front, je pense notamment à la réforme du Bac pour 2022 qui prévoit d'introduire 40 % des notes en contrôle continu.

Union départementale des Retraités 44

Force Ouvrière engagée dans le rapport de force interprofessionnel

« Aucun syndicaliste ne peut accepter qu'il y ait des sanctions avec suspension de salaire ! »

● Intervention de Claire Compain à la Commission administrative de l'UD le lundi 6 septembre

« Il est évident que le passe sanitaire va se traduire par une détérioration supplémentaire de la situation des hôpitaux et des Ehpad et donc impacte directement les retraités.

Le passe sanitaire aggrave la situation des Ehpad

Les Ehpad sont déjà confrontés à un problème de sous-effectifs permanents, de sorte qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre pour dégager du temps afin de contrôler les passes sanitaires, ce qui n'est d'ailleurs pas leur travail.

Ainsi, dans notre département, des établissements ont réduit les horaires de visite aux résidents pour ne pas avoir à réaliser ces contrôles en permanence.

Mais surtout, alors que les Ehpad connaissent de grandes difficultés à recruter, comment pourrait-on accepter que leurs personnels soient sanctionnés et que l'on se prive de leurs services ?

Comme le dit le Président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées : que va-t-on faire dans les établissements où il y a trois infirmiers dont deux qui ne souhaitent pas se faire vacciner ? Doit-on fermer l'établissement ?

Le cabinet de la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Madame Brigitte Bourguignon a assuré « être bien conscient du sujet ». Cela étant, la seule solution n'est-elle

pas qu'aucune sanction ne soit prise contre les personnels ?

Non aux sanctions, non aux licenciements

Un patient à l'hôpital, sans passe, n'a pas accès à une consultation ou à sa radio.

C'est ainsi que l'une de nos adhérentes, en suivi de suite de cancer, s'est vue refuser l'accès à sa consultation à l'hôpital privé du Confluent, parce qu'elle n'avait pas de passe.

Il est évident que les sanctions prévues à partir du 15 septembre vont se traduire par des pertes d'effectifs et donc des déprogrammations d'opération. Déjà, du fait de la fermeture massive de lits depuis des années dans nos hôpitaux, une étude récente vient de prouver que 30% des greffes d'organes n'avaient pu avoir lieu c'est-à-dire des chances de survie amoindries. Aucun syndicaliste ne peut accepter qu'il y ait des sanctions avec suspension de salaire !

FO défend le pouvoir d'achat des retraités

Le groupe des neuf organisations de retraités, c'est-à-dire toutes sauf l'UNSA et la CFDT, qui se mobilisent depuis 2014 pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, s'est réuni le 1^{er} septembre dernier pour décider d'une nouvelle mobilisation le 1^{er} octobre prochain.



Rien que pour le mois d'août, l'inflation atteint 0,9 % et c'est une nouvelle augmentation du gaz qui va s'appliquer.

Quant aux retraites complémentaires, il a été décidé une sous-revalorisation pour les trois années à venir.

On ne peut que se féliciter du refus de notre confédération de cautionner une telle décision ! En attendant, le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se détériorer.

FO dans la mobilisation interpro

Lors de la discussion des neuf organisations de retraités concernant le tract d'appel national, pour les raisons que je viens d'évoquer, l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO) a proposé d'ajouter un paragraphe pour demander l'arrêt des suppressions de lits, la réouverture des lits fermés et d'ajouter l'opposition au passe sanitaire.

L'Union confédérale des Retraités FO a prévenu qu'elle sortirait un tract FO qui appellerait à participer à la

mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre en faisant le lien entre le 1^{er} et le 5 octobre.

Dans le département, l'intersyndicale de huit organisations de retraités a décidé de déposer une motion en Préfecture avec invitation à une conférence de presse publique et un appel à se rassembler à cette occasion.

En plus de la déclaration intersyndicale, il a été décidé que les organisations qui le souhaitaient interviendraient. FO se prononcera contre toute sanction à l'encontre des personnels des établissements de soins et appellera les retraités à rejoindre l'interprofessionnel le 5 octobre. ■

Le X^{ème} Congrès de l'UDR-FO 44 se tiendra le 19 octobre

Nous vous attendons dans la belle salle de la base sous-marine de Saint-Nazaire.

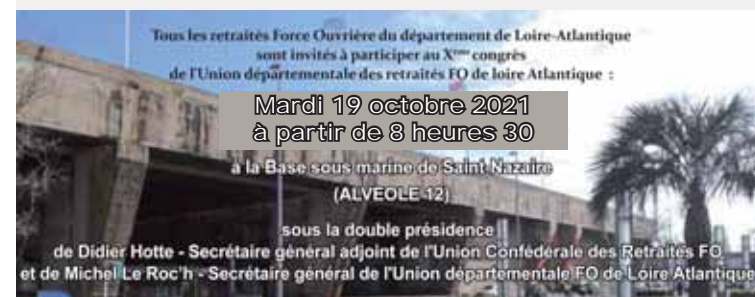
Ce X^{ème} congrès sera l'occasion pour tous les adhérents affiliés à une association, ou à une section de retraités d'un syndicat professionnel, ou adhérent isolé, de discuter de l'activité de l'UDR ces trois dernières années mais surtout de définir l'orientation pour les trois ans à venir. La présence du Secrétaire général adjoint de l'UCR FO, Didier Hotte et celle de Michel Le Roc'h, Secrétaire

général de l'Union départementale FO44 permettra aux adhérents de pouvoir aborder tous les problèmes.

Et il n'en manque pas à cette rentrée. Les participants au Congrès seront accueillis à partir de 9h30. Un coïtillage sera organisé à partir de Nantes. Notre congrès sera suivi d'un repas fraternel.

Les documents pour s'inscrire vont parvenir dans toutes les structures dans le courant de la semaine.

Alors, nous comptons sur vous !



L'OS a lu

La loi instaurant le passe sanitaire a été adoptée par l'Assemblée nationale le 24 juillet 2021. Officiellement justifiée par la menace du variant delta du Covid-19, elle prévoit des sanctions contre ceux qui ne le possèdent pas, impose aux personnels soignants une obligation vaccinale, faute de quoi, leur contrat et donc leur salaire, sera suspendu immédiatement, sans aucun recours possible. Toute la stratégie gouvernementale consiste à dresser les vaccinés contre les non vaccinés, tentant de faire retomber sur ces derniers l'entière responsabilité de la situation sanitaire. Cette méthode n'est pas nouvelle, le préfet de police de Paris, Didier Lallement, celui-là même qui justifie toutes les violences policières contre les Gilets Jaunes, déclarait le 3 avril 2020 :

« Ceux qui sont aujourd'hui hospitalisés, ceux qu'on trouve dans les réanimations, ce sont ceux qui, au début du confinement, ne l'ont pas respecté... », le 3 mai dernier, Martin Hirsch directeur général de l'AP-HP osait déclarer sur France-Info « le sort de l'hôpital est entre les mains des Français ».

Faisons un bref récapitulatif des mesures prises par un gouvernement qui se retranche derrière une prétendue responsabilité collective des français pour tenter de masquer sa totale incurie.

Selon un rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du 3 juillet 2020, près de 4200 lits ont été supprimés dans les établissements hospitaliers privés et publics en 2018, 3400 en 2019, fermetures qui s'ajoutent aux 69.000 places d'hospitalisation à temps complet supprimées entre 2003 et 2017. Ces mesures de rentabilité appliquées à l'hôpital public s'inscrivent dans la parfaite continuité des politiques de santé mises en œuvre par tous les gouvernements, de droite ou de gauche, depuis l'instauration du budget global en 1983 par le ministre PCF de l'époque Jack Ralite. C'est pour combattre ces mesures, défendre le droit à la santé de la population, qu'en 2019, les personnels hospitaliers, avec leurs organisations syndicales, se sont mobilisés, notamment avec la puissante grève des urgences et la création d'un collectif inter-urgences.

Avec une telle gestion comptable de la santé, tout événement imprévu ne peut que créer immédiatement une situation de crise majeure, ce qui s'est effectivement produit, réalisant cette terrible prédiction qu'on pouvait lire sur les banderoles des hospitaliers, « L'État compte ses sous, on comptera les morts ». Semblant rompre avec cette logique mortifère, en mai 2020, le ministre de la Santé Olivier Véran, affirmait qu'il fallait « sortir du dogme de la fermeture des lits », reconnaissant ainsi lucidement la nature de la politique menée depuis des décennies.

Hélas, ces propos sont restés sans suite, on peut lire sur un communiqué de la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière en date du 22 juin 2021, le terrible constat suivant :

« Après avoir à minima supprimé 1800 lits d'hospitalisation entre le 1er janvier 2020 et le 30 mars 2021, le gouvernement continue ses projets

Tours de passe-passe et tours de vice

Big Blanquer ou l'écran total

C'est un des marronniers de la rentrée. Comme chaque année, le débat sur l'usage de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est de retour dans les médias. Entre fantasmes et mépris de classe... Rappelons qu'il s'agit d'une aide financière de moins de 400 euros par enfant. Elle a été versée cette année à 3 millions de familles modestes afin de les aider à payer les fournitures scolaires.

Mais pour l'inénarrable Jean-Michel Blanquer, cet argent ne servirait pas qu'à ça. Ainsi, le 29 août dernier, sur France 3, le ministre de l'Éducation nationale a affirmé : « On sait bien, si on regarde les choses en face, qu'il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments. »

Une théorie démentie depuis des années par les études successives menées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) chargée du versement de l'ARS. Le dernier sondage effectué en 2013 révèle que 95 % des parents utilisent majoritairement l'allocation de rentrée pour acheter des fournitures scolaires et des vêtements. Les autres dépenses constatées sont celles liées aux assurances, à la cantine et aux transports⁽¹⁾.

Ce qui n'empêche pas Jean-Michel Blanquer de renchérir deux jours plus tard, au micro du journaliste de Brut,

Rémy Buisine, qui l'interroge sur ses sources : « C'est une évidence » lui répond le ministre (le fameux bon sens !), « Si vous voulez, on va dans une grande surface la semaine prochaine et puis on regardera. » Sauf qu'au sujet des écrans plats, le cabinet GfK Market Intelligence France, spécialisé en études de marché, et interrogé par Libération, nous apprend justement que les mois d'août et septembre sont ceux durant lesquels ces derniers se vendent le moins⁽²⁾, contredisant donc les élucubrations de Jean-Michel



Blanquer ! Un arrangement avec la vérité qui fait un peu désordre de la part du ministre d'un gouvernement qui, en 2018, a fait adopter en procédure accélérée la loi contre la manipulation de l'information. On lui dit à Big Blanquer ou c'est pas la peine ? ■

⁽¹⁾ Franceinfo, le 30 août 2021

⁽²⁾ Libération, le 30 août 2021

Jupiter sur la planète Mars



C'est le hold-up médiatique de la rentrée ! Ce mercredi 1^{er} septembre, Emmanuel Macron a entamé une visite de trois jours sur la Canebière en vue de présenter son plan « Marseille en grand » : 1,5 milliard d'euros censément destinés à la modernisation des transports, à la rénovation des écoles ou encore à l'amélioration de la sécurité. Autant dire qu'à 8 mois de l'élection présidentielle, la ficelle est un peu grosse et les Marseillais, coutumiers de ce genre de numéro, ont de quoi être sceptiques...

D'ailleurs, ça commence mal : concernant le bâti scolaire, 174 écoles sont considérées comme dégradées et nécessitant des rénovations lourdes, mais le président de la République, dans son discours prononcé au parc du Pharo, le 2 septembre, s'est

contenté d'annoncer la création d'une société publique ad hoc chargée du financement de la réhabilitation⁽¹⁾, sans toutefois préciser ni le montant global de l'aide ni le nombre d'établissements concernés⁽²⁾...

Il y a pourtant des aspects du plan « Marseille en grand » sur lesquels le chef de l'État s'est montré plus précis :

Ainsi, évoquant ces endroits où « les profs ne viennent plus », Emmanuel Macron a fait part de sa volonté d'expérimenter, dès la rentrée 2022, dans 50 écoles « laboratoires », la liberté du choix des enseignants par les directeurs. En outre, il est prévu que ces derniers disposent d'une large autonomie pour adapter les horaires, les rythmes scolaires, avec la participation d'acteurs extra-scolaires.

On a compris : sous prétexte de

compassion pour la situation des écoles marseillaises, Emmanuel Macron, dans la continuité des 12 engagements du « Grenelle » de Blanquer, entend pousser toujours plus loin la logique de mise en concurrence des établissements et la destruction des statuts !

Par ailleurs, le « monarque présidentiel », endossant les habits d'un consultant de McKinsey, a également averti les élus locaux : « Vous avez un problème avec vos personnels municipaux, vous avez trop de grèves ». « C'est un sujet dont il faut se parler en toute franchise parce que l'État ne vient pas investir pour, en quelque sorte, que certains viennent prélever leur dîme » a ainsi tonné Jupiter.

Des propos aux allures de menace contre le droit de grève qui ne sont pas sans rappeler ceux proférés par le ministre de la Santé, Olivier Véran, à l'encontre des personnels soignants, il y a tout juste un mois...

Si la visite ultra-médiatisée du chef de l'État à Marseille ne diffère guère des numéros d'illusionniste auxquels la macronie nous a habitués, l'épisode a au moins le mérite de nous rappeler qu'en matière d'intentions réactionnaires, celle-ci a de la suite dans les idées... ■

⁽¹⁾ Comment ne pas voir dans la création de cette structure, présidée par le maire de la ville et pilotée par l'État, un nouveau prétexte pour placer les écoles sous la coupe des collectivités locales ?

⁽²⁾ Le Monde, le 3 septembre 2021.

L'OS a lu

de restructurations hospitalières. Force est de constater qu'aucune leçon n'est tirée de la pandémie qui a secoué notre pays... »

L'été 2021 est le pire qu'ont connu les services d'urgence hospitaliers, le 5 août, un communiqué du Groupement départemental santé du Rhône Force ouvrière alerte : « ...cet été 630 services d'urgence sont fermés totalement ou fermés la nuit... »

En ce qui concerne la gestion des masques, le bilan gouvernemental est là aussi terrifiant. Jérôme Salomon, directeur général de la Santé déclarait le 4 mars 2020 que « les masques n'ont aucun intérêt pour le grand public ». C'est avec des masques en quantité très insuffisante que les soignants ont été exposés au virus au début de la pandémie, ces mêmes soignants qu'on veut aujourd'hui sanctionner pour délit de non vaccination ! La vérité est aujourd'hui connue, le stock de masques n'a pas été renouvelé sur décision de Salomon, pour faire des économies, voilà pourquoi on les déclarait inutiles. Il est en de même pour les tests, appuyé par de prétendues « autorités scientifiques », Véran avait déclaré que la réalisation de tests en masse n'était pas nécessaire, là encore parce que leur nombre était insuffisant. N'oublions pas non plus qu'à la fin mars 2021, près de 50% des vaccins livrés par les laboratoires étaient encore dans les frigos de l'Etat !

Voilà donc le terrible bilan d'un gouvernement qui, pour masquer sa faillite, entend dénoncer ceux qui, échaudés par ses mensonges à répétition, sont réticents à la vaccination.

Contrairement à ce qu'il affirme, contrairement aux soignants qu'il entend aujourd'hui sanctionner, l'objectif majeur de ce gouvernement n'est pas la lutte contre la pandémie, son combat est ailleurs. Le jour même où il annonçait l'extension du passe sanitaire, Macron réaffirmait la nécessité de la réforme de l'assurance chômage, de la réforme des retraites et de la fin des régimes spéciaux. S'en prendre aux droits et acquis de la classe ouvrière, là est son véritable combat ! Lorsque Véran le 5 août à l'hôpital d'Aix-en-Provence où une assemblée générale des personnels vient de se tenir, déclare « Vient un temps où ces personnels n'auront plus le loisir de faire grève » qu'est-ce sinon une déclaration de guerre contre le droit de grève ?

Le 21 juillet, prenant ses responsabilités, l'Union départementale Force ouvrière 44 a appelé seule à un rassemblement devant la Préfecture, qualifiant les déclarations de Macron de « passe licenciement remettant en cause les garanties du Code du Travail et des statuts ».

N'en déplaise à certains médias relayant la propagande gouvernementale, les manifestations qui se sont succédé tout l'été ne sont pas formées de complotistes, d'antisémites, d'illuminés. Elles regroupent des jeunes, des travailleurs, vaccinés et non vaccinés, qui n'acceptent pas la chasse aux sorcières instaurée par Macron et son gouvernement, et qui se battent pour la défense de leurs droits et acquis.

C'est aussi le combat des syndicats FO. ■